

BILLETS COURANT VERT ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

Dispositif d'éducation à l'environnement pour la jeunesse

Le dispositif départemental « **Billet Courant Vert** » existe depuis une dizaine d'années. C'est une offre éducative complémentaire des « Clubs Nature Gironde » pour les jeunes, sur le temps extrascolaire, et de la « Découverte des ENS et de la biodiversité » pour le grand public.

Il s'appuie sur le SDENS (Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles) et le (PAP) Plan d'Actions Opérationnel pour le Paysage qui visent à favoriser l'appropriation du patrimoine naturel par tous les girondins. Ce dispositif permet aux établissements scolaires girondins de co construire des projets avec des associations d'éducation à l'environnement et au paysage sur des thématiques liées à la biodiversité, l'eau, le paysage...

Principaux objectifs

Billet Courant Vert Environnement

- faire découvrir aux jeunes le patrimoine naturel girondin
- les sensibiliser aux enjeux de sa préservation, à l'influence de l'Homme et son impact sur l'environnement
- les mettre en situation, leur donner les moyens concrets de participer au respect de l'environnement

Billet Courant Vert Paysage

- sensibiliser les jeunes aux paysages girondins et à ses évolutions (paysages du quotidien, paysages urbains, industriels, « naturels ») avec tout au long du projet l'expression de leur regard sensible, critique et créatif à travers des productions (photos, dessins, textes, interviews, vidéos, maquettes, sons peintures)
- Une option « Education Artistique » peut compléter un Billet Courant Vert : découverte de l'univers d'un artiste à travers des rencontres et ateliers (cf. Programme Iddac « Rencontres artistiques autour de l'environnement et du paysage » page ...)

Dépositaires du projet

- Structures spécialisées en éducation à l'environnement ou au paysage en partenariat avec les établissements scolaires girondins (collèges, MFR, établissements spécialisés)
 - 1 formulaire projet déposé par chaque structure éducation environnement/paysage intervenante
 - 1 formulaire confirmation du projet et du (es) partenariat(s) déposé par l'établissement scolaire

Critères clés d'éligibilité des projets

Billet Courant Vert Environnement

- ✓ la co construction du projet entre équipe éducative, élèves et structures d'éducation à l'environnement
- ✓ la répartition des animations proposées par les structures d'éducation à l'environnement, sur l'année scolaire, en alternance avec les cours en classe
- ✓ la pratique, l'expérimentation, l'immersion dans les milieux naturels, l'approche sensitive pour favoriser la réflexion, l'appropriation

- ✓ l'ancrage dans le contexte local avec la découverte du patrimoine naturel de proximité, de la nature ordinaire, du quotidien des élèves et le partenariat avec des ressources locales (gestionnaires d'espaces naturels, associations, professionnels...)
- ✓ la valorisation des travaux des élèves (blog, photos, écriture, vidéo...)

** Si le projet concerne plusieurs classes de même niveau ou pas ; elles participeront alors aux mêmes séquences d'animation.*

** Si le projet comporte un séjour ; il ne sera éligible qu'à condition d'être précédé ou suivi d'autres animations pédagogiques dans l'année.*

Billet Courant Vert Paysage

- ✓ la co construction du projet entre équipe éducative, élèves, structures d'éducation au paysage - A minima 2 enseignants issus de 2 disciplines différentes / 2 classes maximum
- ✓ 1 sortie terrain minimum en début de projet avec collecte et productions de matériaux. Rencontre éventuellement d'un acteur du paysage (pêcheur, agriculteur, élu, habitant...)
- ✓ des séances en salle co-animées avec les professeurs impliqués. Réflexion sur les problématiques et formulation des propositions de gestion, de valorisation, de protection à mettre en œuvre
- ✓ 1 séance de valorisation des productions

** le projet doit aborder les thèmes suivants : éléments naturels, interventions humaines, éléments sensibles (lumière, couleur, sonorité...), éléments culturels (identité, patrimoine), aspect évolutif des paysages, approche territoriale et enjeux paysagers*

Modalités financières

L'intervention du Département tiendra compte des aides allouées par d'autres financeurs.

- Subvention ≤ 80 % des dépenses éligibles
- Plafond de l'aide 5000 € par projet

Pour les associations, le cumul des subventions accordées dans le cadre de ce dispositif, environnement et paysage, ne pourra pas dépasser 20.000 € par année scolaire.

Pour les établissements scolaires, ce montant est limité à 10.000 €.

Le montant des aides sera arrondi à l'€ inférieur.

Dépenses éligibles : *préparation pédagogique du projet, animation (salaires, déplacement des animateurs), matériels pédagogiques consommables utilisés lors des animations, valorisation du projet - Sont exclues les dépenses d'équipement, de transport, de restauration et d'hébergement des élèves*

Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention interviendra en 2 fois

- un acompte de 60% dès le vote de la Commission Permanente ou à la signature de la convention entre le Département et le dépositaire du projet
- le solde sera versé sur présentation d'un bilan technique et financier certifié par le Président ou trésorier de l'association sur papier entête.

Le montant du solde de la subvention sera proratisé en fonction du montant des dépenses réalisées. En revanche si le coût définitif du projet est supérieur, le montant de la subvention ne sera pas réévalué.

Validité de la subvention

1 an à compter de la date de la Commission Permanente. Le bilan de l'action est à fournir dans ce délai pour le paiement du solde.

Dépôt des projets / constitution du dossier

- Le dispositif « Billet Courant Vert » fait partie des Appels à projets Collèges. Le dépôt des dossiers se fait sur la période d'ouverture, par voie dématérialisée sur Gironde.fr/ Espace Jeunesse
- 1 formulaire projet déposé par chaque structure éducation environnement/paysage intervenante
- 1 formulaire confirmation du projet et du (es) partenariat(s) déposé par l'établissement scolaire

Contacts / Direction Environnement

Service de l'Education à l'Environnement et Valorisation des Espaces Naturels.

Billet Courant Vert **Environnement**

Caroline Senent Serusier 05.56.99.33.33 (poste 59.19) c.senent@cg33.fr

Ressources

http://www.gironde.fr/jcms/cgw_72285/pour-les-jeunes

http://jeunesse.gironde.fr/jeunesse/jcms/c_30923/billets-courant-vert-environnement

<http://www.graine-aquitaine.org>

Service Environnement et Ecocitoyenneté

Billet Courant Vert **Paysage**

Monique Bloud ou Gislhaine Peral 05.56.99.33.33 (poste 38.52 ou 34 72) m.bloud@cg33.fr

g.peral@cg33.fr

Ressources

<http://paysage-en-gironde.cap-sciences.net/>

<http://www.nature33.fr/regard-des-collegiens-parcours-paysage/>

Contacts /IDDAC

Sylvie Marmande 05 56 17 36 12 sylvie.marmande@iddac.net

Christine Camatta 05 56 17 36 00 christine.camatta@iddac.net

Ressources

<http://www.iddac.net/jeunesse-education/boite-a-outils-jeunesse-education>

